

Etaient présents :

- Jean-Jacques VIAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Amiens
- Gilbert LECCLERE, CSAIO
- Catherine BAS et Sylvie PRUVOT-SEGUY, Commissaires Paritaires PSY-EN et DCIO

Cette audience avait été demandée par les collègues DCIO qui avaient souhaité réagir sans délai à la suppression et au gel de postes administratifs auxquels les services sont confrontés ces dernières années.

Nous avons interpellé le Secrétaire Général sur plusieurs points :

- la « forte contribution » des CIO à la réduction des effectifs de personnels administratifs dans l'académie, alors qu'aucun CIO n'a été supprimé de la carte académique (voir tableau joint).
- le désarroi de la profession par rapport à ces décisions prises sans aucun dialogue ni concertation et l'inquiétude qui en résulte dans l'ensemble du personnel administratif en CIO.
- le paradoxe de ces décisions dans un contexte d'alourdissement des tâches administratives confiées aux CIO, liées à de nouvelles responsabilités (PSAD, RFI, construction de tableaux de bord...), et qui impacte la charge de travail global des personnels administratifs.

Le Secrétaire Général a partagé notre point de vue en laissant entendre qu'il s'agissait des résultats de la politique de son prédécesseur. Il a précisé que les CIO ne devaient en aucun cas être des variables d'ajustement et que les personnels administratifs de l'académie devaient pouvoir accéder à ces postes et en être titulaires. Il nous a rappelé qu'il venait de dégeler 2 postes vacants d'administratifs (aux CIO de Creil et de Senlis) et nous a indiqué les grandes lignes de sa politique :

- plus de suppression ni de gel de postes
- une réflexion à mener en terme de besoins qui permettra d'établir un barème de répartition à partir de critères qui restent à définir pour déterminer le nombre de postes administratifs par CIO (taille des CIO, nombre de COP, amplitude des horaires d'ouverture, responsabilité de la PSAD...)
- des groupes de travail seront réunis dès septembre pour mener cette réflexion qui devrait aboutir en décembre/janvier. Le barème élaboré doit être opérationnel pour la préparation de la rentrée scolaire de 2018.

Le CSAIO a rappelé les besoins spécifiques des CIO en matière d'information et de documentation. Nous avons pointé les compétences mises en œuvre dans la fonction d'accueil et de première analyse des demandes des publics très variés d'un CIO.

Le Secrétaire Général a admis qu'il y avait une spécificité des activités en CIO et en a profité pour évoquer les possibilités de formations qui, elles aussi, seraient à étudier. Il a évoqué également les différences en matière de compétences en fonction des catégories de personnels : accueil du public pour un personnel de catégorie C et animation, encadrement pour un personnel de catégorie B.

Pour le Secrétaire Général, il y aura dans l'attribution du nombre de postes administratifs en CIO une part fixe (liée à l'amplitude d'ouverture et aux tâches minimales d'un centre) et une part variable (à définir).

Tous les 2 s'accordent sur un minimum plancher de 2 ETP par CIO (partageant ainsi l'engagement verbal de l'ancien SG), tandis que le Secrétaire Général refuse, a priori, d'envisager l'idée que soit nécessaire d'augmenter le nombre total de postes administratifs en CIO au plan académique (41,5 ETP).

Les organisations syndicales seront sollicitées pour participer à ces travaux. En tant que représentants de la FSU, nous veillerons à ne pas jouer les CIO les uns contre les autres ni de cautionner une velléité de gestion minimaliste des moyens, que nous dénoncerions immédiatement si elle s'avérait.

Nous aurons à cœur de faire reconnaître la spécificité des activités indispensables des personnels administratifs en CIO et la nécessité de stabiliser et valoriser cette fonction et les personnels qui l'exercent.

Le 3 juillet 2017
Sylvie PRUVOT-SEGUY
Catherine BAS